



Pour la reconnaissance des spécificités de nos emplois

Si les négociations sur l'intégration des primes dans les retraites ne pourront se faire que lors d'une prochaine réforme de portée interministérielle, le SNAPE FO n'oublie pas le sujet et revendique la pleine reconnaissance du service actif et de la bonification. En effet, depuis la création de l'OFB, comme énoncé dans l'article R131-34-1-1 du code de l'environnement, "nul ne peut être commissionné s'il n'est reconnu apte à un service actif et pénible". Au même titre que d'autres corps de police, les inspecteurs de l'environnement sont amenés à exercer leur activité la nuit, les dimanches et jours fériés. Le SNAPE FO portera le projet de reconnaître et valoriser les missions régaliennes des inspecteurs de l'environnement en leur permettant d'accéder à la catégorie active.

Vers une meilleure perspective de carrière et l'accès à la catégorie A

Certains postes occupés par des TE relèvent sans conteste de la catégorie A, le SNAPE FO revendique un travail urgent de définition de ces postes accompagné d'un plan de requalification ambitieux pour les agents qui les occupent. Les chefs de service départementaux et leurs adjoints, par exemple, encadrent désormais de 15 à 20 agents de catégorie B. Depuis la requalification des ATE en TE, il manque désormais un étage dans la répartition des emplois d'IE à l'OFB pour des postes à responsabilité ou pour des postes à forte technicité.

Pour le SNAPE FO, il est donc urgent d'offrir de plus grandes opportunités d'évolution de carrière en facilitant l'accès à la catégorie A pour les chefs techniciens, par la promotion ou par la voie des concours.

Pour une politique de recrutements anticipée, égalitaire et sans précarité

Le SNAPE FO attend une mise en adéquation des effectifs avec les ambitions de l'établissement et de l'Etat ainsi qu'un arrêt de la redistribution des effectifs au détriment des services territoriaux. L'établissement doit mieux anticiper les prochains départs en retraite en affichant une vraie politique de recrutement sur le long terme.

Le SNAPE FO revendique la programmation de concours bisannuels avec des volumes plus importants qu'actuellement et l'arrêt du recrutement d'autres statuts sur les postes d'IE. Si l'établissement a nécessairement recours à des recrutements en CDD, c'est aujourd'hui pour pallier à l'absence de concours depuis des années. Les concours réguliers offrent l'avantage de combler les postes vacants peu attractifs avec l'obligation de rester en poste 3 ans, tout en ré-harmonisant les conditions de rémunération qui divisent aujourd'hui les personnels. Pour les autres postes, FO revendique le recrutement en CDI car rien ne peut justifier des "périodes d'essai" de 6 ans !

Pour l'allocation de moyens suffisants et adaptés à la réalisation des missions

Dans l'attente de l'augmentation indispensable des effectifs, le SNAPE FO revendique des arbitrages clairs sur la distinction des missions à réaliser de celles qui peuvent être mises de côté.

L'établissement ne peut en effet supporter le poids des formations nécessaires au maintien des missions historiques sans allocation de moyens supplémentaires.

Le SNAPE FO revendique une politique de renouvellement des véhicules tenant compte des exigences du travail de terrain. En 2023, 80 véhicules seront remplacés au niveau national alors que les besoins réglementaires (véhicules de plus de 120 000 km) s'élèvent à 660. Avec l'obligation d'un recours accru aux véhicules électriques, l'établissement doit urgemment prioriser l'installation de bornes de recharges. Par ailleurs, nos besoins particuliers en 4X4 ne sont pas forcément compatibles avec les exigences gouvernementales et il faut donc rationaliser le parc des véhicules électriques à nos spécificités.

Le vestiaire est un sujet en souffrance depuis plus de 10 ans alors qu'il fait partie du quotidien des agents. Le SNAPE FO revendique une prise en compte de nos demandes formulées à maintes reprises et la participation des représentants du personnels aux décisions qui les concernent.

Pour ralentir la démotivation des personnels et la perte des compétences

De plus en plus d'agents quittent l'OFB, envisagent un projet de reconversion ou abandonnent certaines fonctions (IRTIP, IRPJ, CUT ou même CSD). Beaucoup ne trouvent plus de sens dans les missions qui leur sont imposées, d'autres ont une charge trop importante au regard de la reconnaissance de l'établissement ou simplement parce que l'ambiance et la pression constante ne leur permettent plus de trouver la satisfaction dans le travail.

La multiplicité des missions empêche trop souvent une bonne transmission des compétences acquises ou leur développement dans les services. Le temps de la formation pèse aujourd'hui sur les services alors qu'il n'est pas toujours rentabilisé avec le programme OFB +. Le temps passé sur le terrain a nettement diminué pour beaucoup d'agents.

Le SNAPE FO revendique une meilleure reconnaissance de l'investissement professionnel et une meilleure valorisation des compétences individuelles au profit du collectif sans discréditer les agents qui ne s'épanouissent pas dans le changement.

Pour un traitement plus humain et moins opaque des mobilités et promotions

Le SNAPE FO revendique une diffusion des listes plus rapide qu'actuellement. En effet, alors que la dernière liste de postes est parue début avril, la publication des résultats de la mobilité n'est intervenue que le 06 juin 2023 pour une prise de poste au 1er septembre 2023.

Alors que l'établissement demande à ses personnels de respecter des instructions et des règlements, le SNAPE FO revendique l'application de [l'arrêté du 6 janvier 2023 sur les durées minimales](#) qui prévoit que seule la première occupation des postes est concernée. Les recrutements par concours devraient permettre de pourvoir les postes sans avoir besoin de contraindre l'ensemble des personnels.

Enfin, pour le SNAPE FO, l'établissement doit revenir à une meilleure visibilité des processus de classement sur la mobilité et les promotions.

Les administrateurs du SNAPE FO

Pour suivre notre actualité : www.fo-ofb.fr